

HOMMAGE

Le professeur Richard Chemaly, juriste chevronné

Il est des juristes qui marquent leur époque en contribuant au développement du droit tout en fixant avec précision le sens et la portée de la loi : le professeur Richard Chemaly en est l'exemple éclatant.

J'ai connu Richard Chemaly au Collège des pères jésuites, élève brillant et studieux, latiniste de formation, cartésien d'esprit, rationnel dans sa pensée et méthodique dans ses écrits.

La vie nous a amenés ensuite à faire notre stage d'avocat dans l'étude du premier président, Me Alfred Tabet, qui appréciait à sa juste valeur ses qualités de juriste chevronné en lui confiant les affaires délicates et controversées pour leur trouver les solutions les plus adéquates compte tenu de la rectitude de son jugement.

Au cours de nos réflexions et discussions avec les avocats de l'étude, il nous répétait sans cesse – et comment ne pas lui donner raison – que

lorsqu'on a la noble et lourde mission de défendre les intérêts du client, rien ne doit empêcher le juriste de dire ce qu'il croit être en son âme et conscience l'expression du droit et de la justice : la loi n'est pas tout le droit et le droit reste toujours à construire.

Nommé doyen de la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph durant la guerre civile, sa tâche à assurer la continuité était immense et monumentale. Que d'efforts fournis et déployés pour mener cette tâche durant laquelle, et au fil du temps, ont alterné la volonté d'entreprendre le découragement parfois et puis la joie de réussir.

Ses nombreux élèves lui savent gré d'avoir tenu haut la barre pour assurer la continuité de cette faculté.

Qu'il me soit permis à ce stade d'évoquer un souvenir personnel. Reconnu et apprécié par les grands juristes libanais et français, Richard a été consulté par une société inter-

nationale dont j'étais le conseiller juridique pour donner son avis sur des points relevant du droit international privé et solliciter l'avis du professeur Henri Battifol pour conforter le sien. Quelles ne furent ma joie et ma fierté d'apprendre que l'illustre professeur considérait Richard comme son fils spirituel.

À lui seul, ce témoignage démontre à l'évidence le respect et l'estime que l'on doit au doyen Chemaly.

Ayant pris sa retraite, mais rongé par un mal implacable au dos, il passa son temps à écouter de la musique classique dont il était épris et à revoir les lettres françaises dont il était pétri et s'éteint dans la paix du Seigneur en qui il croyait profondément.

À Dieu l'ami

Me Jacques CHECRALLAH
Avocat aux barreaux de Beyrouth
et de Paris